

**Arrêté portant tableau annuel
d'avancement de grade
Année 2023**

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal**

Le Maire de MOURMELON-LE-GRAND

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>M. DUBAUX ALAIN</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	1	Avancement le 01/08/2023
<i>M. FAUCHEUX ERIC</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	2	Avancement le 01/10/2023

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Fait à Mourmelon le Grand

le 30 Juin 2023

Le Maire , Pascal JALOUX

